



Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du **lundi** au **jeudi** de **8h00** à **16h00**
Vendredi de **8h00** à **12h00**



POUR L'OUVERTURE D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT
(Création : Principal ou Complémentaire)

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T
- 2 bulletins d'inscription complémentaire B4 - Une pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise (bail, quittance EEC, facture de téléphone...)	- 1 bulletin RID M2C

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

10 250 XPF (uniquement chèque à l'ordre du «RCS-DAE »)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire dès lors que le dossier passe par la CCI , qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.



POUR L'OUVERTURE D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT
(suite prise en location gérance)

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T
- 2 bulletins d'inscription complémentaire B4 - Original du contrat de location gérance enregistré - Page du journal d'annonce légale - Une pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise (bail, quittance EEC, facture de téléphone...)	- 1 bulletin RID M2C - copie du contrat de location gérance

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

19 750 XPF (uniquement chèque à l'ordre du «RCS-DAE »)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire dès lors que le dossier passe par la CCI , qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

NB : Si ouverture à la suite d'un achat voire la fiche « vente de fonds »

Merci de remplir les bulletins de façon lisible